



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation équivalent retraite

Question écrite n° 34845

Texte de la question

M. Bruno Le Maire attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la suite du dispositif d'allocation équivalent retraite après le 21 décembre 2008. En effet, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour les personnes qui, au 31 décembre 2008, ont validé 160 trimestres, ont moins de 60 ans, se trouvent tout juste en fin de contrat aidé, sont fatiguées après des travaux souvent pénibles (ménage en soirée dans les écoles...) et aspirent à bénéficier de droits à la retraite anticipée.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Maire](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34845

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9719

Question retirée le : 20 janvier 2009 (Fin de mandat)